

MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 04
Votants : 12

L'an deux mille vingt trois
Le lundi 11 décembre
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2023

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoint au Maire, Mme MOREL, Mme LOGUE, Mr VARENNE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE, Mme FEIFER.

Absents excusés :

Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis , Mr MOREAU Laurent qui a donné pouvoir à Mr JAVELAUD Jacques, Mme GODARD Frédérique, Mme FEIFER Elodie

Secrétaire de séance : Mr FABRE Pierre

046/2023- REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la Commune de Cognac La Forêt pour l'exercice 2023 et notamment sa section d'investissement,

Considérant la nécessité pour la Commune d'assurer les paiements des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

Autorise le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

VIGNERIE Christian

